

COMMISSION DE L'URBANISME

RAPPORT CONCERNANT L'ACQUISITION DE PARCELLES AU CHEMIN DE SANDEDIS

Suite au mandat confié par le Conseil municipal en date du 17 mars 2008, la Commission s'est réunie le 4 avril 2008 pour débattre de l'acquisition de la parcelle n° 844 et la partie nord-est de la parcelle n° 615, situées au 15, chemin de Sandedis (selon le tableau de mutation n° 15/2008), qui formeront la future parcelle n° 2170, d'une surface de 1796 m².

La Commission a considéré cette acquisition nécessaire pour réaliser la zone d'activités sportives figurant dans le Plan directeur communal.

Elle recommande au Conseil administratif de profiter de ces acquisitions pour formaliser les servitudes de co-propriétés du chemin de Sandedis, afin que les cheminements existants puissent être maintenus.

La Commission, à l'unanimité des membres présents, préavise donc favorablement l'acquisition des parcelles en question, pour un montant total de CHF 155'000.--.

Elle recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Antoine ORSINI
Rapporteur

COMMISSION DE L'URBANISME

RAPPORT CONCERNANT LE PLAN DE MODIFICATION DES LIMITES DE ZONES JARDIN DES NATIONS

Suite au mandat confié par le Conseil municipal en date du 17 mars 2008, la Commission s'est réunie le 4 avril 2008 pour débattre du plan de modification des limites de zones n°29650 du 9.10.2007 – Jardin des Nations.

La Commission rappelle au Conseil administratif que dans le périmètre du Jardin des Nations, il avait été demandé toute une série de voiries, de chemins piétonniers et de pistes cyclables, qui devront être à terme formalisées.

De plus, sur proposition du Conseil administratif, elle se réserve le droit de formuler d'autres remarques sur la base des observations qui seront transmises à l'issue de l'enquête publique de consultation.

La Commission, par 5 voix « pour » et 2 abstentions, préavise favorablement le plan n° 29650 du 9 octobre 2007 – Jardin des Nations.

Elle recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Antoine ORSINI
Rapporteur

